



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41



ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2013

Présents (voir feuille de présence annexée)

- Municipalité : B. Watremez,
- Associations et sections : ASR (président, trésorière et secrétaire), Arts Martiaux, Athlétisme, Badminton, Basket-ball, CMS, école Multisports, Football, Gymnastique Volontaire(représentée), Pétanque, Tennis, Tir à l'Arc, Volley-ball, VTT,
- Webmaster : JM. Tran.

Excusé : Vice-président de l'ASR.

Approbation du PV du CD du 1^{er} juillet 2013 : adopté à l'unanimité des présents.

Comptabilité de l'ASR

L'ASR, à ce jour, n'a plus de frais et sa comptabilité affichera au 31 décembre 2013 :11 000 € sur le livret et 70 € sur le compte courant.

Un retard dans les versements des subventions publiques est constaté.

Pour pallier à ce constat, un acompte de 21 000 € a été demandé à la Municipalité (sur subvention 2014).

Il devrait être versé mi février 2014. Une fois celui-ci versé sur le compte de l'ASR, un acompte de 30 % pourra être versé aux associations et sections de l'ASR après demande officielle (mail) auprès du Président. (copie S Lecuyot).

Transmission des documents à l'ASR :

Ceux-ci seront ensuite transmis à la municipalité avant fin mars 2014.

Il s'agit, pour chaque section, du PV de l'AG (rapport moral, compte de résultat et budget prévisionnel).

Le rapport moral doit systématiquement être voté pour ne pas mettre en cause la gouvernance de l'association ou de la section.

Les effectifs doivent aussi être fournis à l'ASR pour le 31 décembre 13.

Le président de l'ASR a expliqué, dans le détail, comment le tableau doit être complété (effectifs globaux de l'AG 2013 et état au 31/12/13 de la saison en cours).

Le tableau sera transmis sous format numérique à chaque association et section pour retour par courriel à l'ASR.

Pour le 13 janvier 2014, un tableau comptable récapitulatif (renseignements, recettes et dépenses de l'exercice, BP) devra aussi être transmis à l'ASR.

Le tableau sera transmis sous format numérique à chaque association et section.

Chacune devra le retourner par courriel à l'ASR.

Information sur les propositions municipales sur les rythmes éducatifs.

La DG de la Municipalité a indiqué que cela concerne :

- les écoles maternelles (de 13h45 à 14h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis),
- les écoles primaires (de 15h à 16h30 les lundis et vendredis).

Les intervenants seront rémunérés par la Municipalité mais le taux horaire n'est pas déterminé.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour un groupe de 18 primaires ou de 14 maternelles.

Etude de l'achat d'un photocopieur.

L'actuel avait été acquis à 50 % par l'ASR et autant par le volley-ball.

Son ancienneté et l'obsolescence de certaines pièces conduisent à évoquer l'achat ou la location d'un nouveau. Une participation de la Municipalité est demandée, car d'autres associations non sportives l'utilisent. La Municipalité a demandé à l'ASR de se rapprocher de la société qui dispose du marché de la CAMVS pour connaître ses tarifs.

Le Bureau de l'ASR souhaite recevoir le Bureau de la section Multisports (sujets : les agréments, le taux d'encadrement, etc)

Il en sera de même ensuite pour la section des Arts Martiaux.

Les demandes sont confirmées en séance.

Accès à la salle de musculation :

Les élèves du LEP occasionnent des dégradations et nuisances (y compris dans les autres installations sportives).

Le Maire avait initialement prévu d'interdire, aux élèves, l'accès à la salle de musculation à compter du 1^{er} septembre 2013.(AG 2012 de l'ASR)

La Provisoire est intervenue contre cette interdiction et a obtenu gain de cause.

Un courrier sera envoyé au Maire ; avec copie au proviseur du LEP ; sur cette situation, afin de dégager la responsabilité de l'ASR.

Courriel de B Watremez suite à des installations non fermées + chauffage non fermé + boîtier de chauffage dégradé.

Les responsables du Badminton et du Tennis sont surpris de ces remarques.

Lors d'un entraînement de Basket du jeudi 5 décembre 2013, la salle était chauffée à 26°C avec les portes extérieures grandes ouvertes.

Le club a suspendu l'équipe concernée, mais elle viendrait tout de même s'entraîner.

La Municipalité a prévu un réglage automatique du chauffage et de l'éclairage, incluant la fermeture.

Sauf compétition, les installations doivent être fermées à 22h30.

Présentation du site internet (actif) de l'ASR sur l'écran du Mille club :

Accord à l'unanimité du CD.

Divers :

- demande d'une clé par le Badminton pour l'accès à la salle de musculation : l'Athlétisme propose la sienne afin d'en faire un double,
- plannings/réservations : en principe, les demandes doivent être formulées via l'ASR, même lorsque la municipalité sollicite une association ou une section,
- le Badminton souhaite bénéficier des installations les 23 décembre 2013 et 3 janvier 2014 : en raison des congés accordés au personnel, la Municipalité ne peut pas accorder cette dérogation,
- des articles sports parus dans le bulletin municipal sont obsolètes lors de leur parution (Badminton et CMS) : un changement de personnel municipal explique cette difficulté,
- l'école Multisports a demandé le financement de tapis à la Municipalité, sans recevoir de réponse,
- un devis a été demandé pour l'accès des personnes handicapés au gymnase R. Huard. Il est de 7 000 €.
- le Badminton indique, une fois de plus, la vétusté des douches du gymnase R Huard qui rend difficile l'organisation, dans des conditions admissibles, de manifestations officielles et l'accueil de joueurs externes.

Fin de la réunion à 22h autour du verre de l'amitié dans le cadre de la médaille de la jeunesse et des sports attribuée à 2 membres du comité directeur.

Secrétaire de séance
P Vitani